

Donation et Assurance Vie

Et si vous profitez des avantages
de l'assurance vie pour aider vos
proches à préparer leur avenir ?



Préparez l'avenir de vos enfants ou petits-enfants en toute liberté

AVEC LE PACTE ADJOINT : DÉFINISSEZ LES MODALITÉS DE VOTRE DON

Lors de l'ouverture d'un Multisupport 3, l'adhérent désigné est le donataire (celui qui reçoit le don), c'est-à-dire votre enfant ou votre petit-enfant par exemple. Toutefois, c'est vous qui précisez les modalités de votre don.

Jusqu'à la date que vous aurez fixée, vous avez un droit de contrôle sur les opérations pouvant être effectuées et notifiées dans le pacte adjoint (arbitrage, avance...). Cela vous permet de veiller au bon usage de l'épargne que vous destinez au donataire.

Par exemple, jusqu'à cette date, les arbitrages pourront être effectués, si cette clause a été autorisée dans le pacte, uniquement avec votre accord et celui des représentants légaux (parents et/ou tuteurs) de l'enfant pour son compte.



A SAVOIR

Le donataire (ou ses représentants légaux) doit faire une déclaration de don manuel* auprès de son centre des impôts dans le mois qui suit le don.

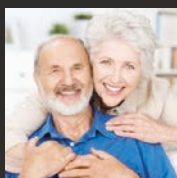
À LA DATE DE DISPONIBILITÉ DES FONDS, LE DONATAIRE POURRA :

- Continuer à alimenter son contrat et ainsi augmenter son épargne en effectuant de nouveaux versements et/ou en mettant en place des versements programmés
- Réorienter son investissement vers d'autres fonds
- Utiliser librement tout ou partie de son capital

Tout en bénéficiant des avantages fiscaux de l'assurance Vie.



Claude et Martine, retraités.



Nous voulons donner à chacun de nos 2 petits-enfants 30 000 € pour les aider à financer leurs études et à préparer dès maintenant leur avenir. Avec le pacte adjoint, nous avons décidé que nos petits-enfants pourront profiter des sommes données (plus leurs intérêts) à leurs 20 ans.

Profitez des avantages fiscaux de la donation pour transmettre votre patrimoine dans des conditions optimisées

AIDER SES ENFANTS OU PETITS-ENFANTS DÈS AUJOURD'HUI À PRÉPARER LEUR AVENIR

Effectuer des donations de son vivant à ses proches permet de bénéficier d'un cadre fiscal avantageux pour contribuer à la réalisation de leurs futurs projets : passer son permis de conduire, financer ses études, s'installer, se constituer une réserve d'argent, créer son activité...

DONNER EN 2017

La loi française permet de transmettre un capital à ses proches en bénéficiant d'allègements des droits de donation selon le lien de parenté. Ci-dessous le montant maximum des abattements personnels applicables en 2017.

BÉNÉFICIAIRE	DONATION (Don manuel)
Enfants	100 000 €
Conjoint marié ou pacsé	80 724 €
Petits-enfants ⁽¹⁾	31 865 €
Frères et sœurs	15 932 €
Neveux et nièces	7 967 €
Arrière-petits-enfants	5 310 €
Personnes handicapées ⁽²⁾	159 325 €

Ces abattements sont valables **pour une période de 15 ans** (période de rappel fiscal). S'il n'est pas utilisé entièrement, le surplus reste disponible pour d'autres donations (toujours dans cette période de 15 ans).

De plus, les dons familiaux de sommes d'argent sont exonérés dans la limite de 31 865 € tous les 15 ans et sous conditions. Au jour de la transmission, le donateur doit être âgé de moins de 80 ans et le donataire de plus de 18 ans (ou émancipé).

► EXEMPLES POUR DES DONATIONS INTERVENANT EN 2017 :

Parents

Si vous avez 2 enfants, vous pouvez leur donner à chacun 100 000 € et 31 865 € (don d'argent sous conditions), sans payer de droits de donation :

- Père : $(100\,000\,€ + 31\,865\,€) \times 2 \text{ enfants} = 263\,730\,€$
- Mère : $(100\,000\,€ + 31\,865\,€) \times 2 \text{ enfants} = 263\,730\,€$

Somme totale maximale donnée aux enfants = 527 460 €

Grands-parents

Si vous avez 2 petits-enfants, vous pouvez leur donner à chacun 31 865 € et 31 865 € (don d'argent sous conditions), sans payer de droits de donation :

- Grand-père : $(31\,865\,€ + 31\,865\,€) \times 2 \text{ petits-enfants} = 127\,460\,€$
- Grand-mère : $(31\,865\,€ + 31\,865\,€) \times 2 \text{ petits-enfants} = 127\,460\,€$

Somme totale maximale donnée aux petits-enfants = 254 920 €



A SAVOIR

Le Multisupport 3 Aréas constitue une solution idéale, notamment pour les parents et grands-parents souhaitant donner dans un cadre "sécurisé".

(1) Vivants ou représentés. En cas de représentation, l'abattement personnel est réparti selon les règles de la dévolution légale.

(2) Abattement spécifique en faveur des personnes handicapées physiques ou mentales, quel que soit le lien de parenté et cumulable avec un abattement personnel.



Effectuez une donation dès maintenant avec le Multisupport 3 Aréas et

Le contrat Multisupport 3 Aréas est la solution idéale pour aider vos enfants et/ou vos petits-enfants, alliant rendement, simplicité et cadre fiscal avantageux de l'assurance vie (notamment sur les plus-values après la 8^e année* du contrat).

AVEC ARÉAS VOUS CHOISISSEZ L'INVESTISSEMENT LE PLUS ADAPTÉ

Après une étude personnalisée, vous déterminez avec votre agent général la solution correspondant le mieux avec votre projet de donation. Vous répartissez votre placement comme vous le souhaitez. Deux choix de gestions s'offrent à vous : la gestion libre et la gestion pilotée.

LA GESTION LIBRE

Vous souhaitez gérer librement l'argent que vous voulez transmettre ?

Multisupport 3 vous propose **19 fonds** dont **4 fonds profilés** et un fonds en euros pour répartir librement votre investissement.

ZOOM SUR LES 4 FONDS PROFILÉS

Les 4 fonds profilés	ARÉAS PATRIMOINE	ARÉAS PRUDENCE	ARÉAS ÉQUILIBRE	ARÉAS DYNAMIQUE
Classification	Fonds long couvert - Performance Absolue - Actions européennes	FIA - diversifié	FIA - diversifié	FCP - diversifié
Gestionnaire	DNCA Finance	Rothschild Asset Management	Edmond de Rothschild Asset Management	Lazard Frères Gestion
Pour quel besoin ?	Bénéficier d'une gestion patrimoniale avec un objectif de performance et de volatilité maîtrisée.	Bénéficier d'une gestion prudente tout en étant exposé aux marchés actions à 20 %.	Bénéficier d'une gestion prudente tout en étant exposé aux marchés actions à 50 %.	Optimiser votre investissement en profitant de la progression des marchés actions des pays émergents, zone euro ou asiatique, sur le long terme.
Objectif du fonds	Réaliser une performance supérieure aux taux sans risque, représenté par le taux EONIA. Cette performance est recherchée en investissant via son OPCVM maître DNCA INVEST MIURI et en y associant une volatilité maîtrisée (inférieure à 5 %).	Obtenir une performance supérieure à l'indice de référence en investissant via l'OPCVM maître R Allocation Modérée.	Obtenir une performance supérieure à l'indice de référence. L'exposition cible est de 50 % de l'actif net sur les marchés actions et 50 % de l'actif net sur les marchés de taux.	Atteindre à moyen terme une performance supérieure à celle de son indice de référence.
Durée d'investissement conseillée*	2 à 5 ans	> 3 ans	5 à 8 ans minimum	> 5 ans
Risque** sur une échelle de 1 à 7 (1 étant plus faible et 7, le plus élevé)	3	4	4	6
Répartition de l'investissement	Le fonds peut investir son actif net dans des actions ou des instruments financiers équivalents (tels que des ETF (Exchange Traded Fund), contrats à terme, etc.) dans une fourchette comprise entre 0 % à 100 %	La répartition de l'investissement peut varier comme suit : - de 0 à 25 % en actions - de 75 à 100 % en produits de taux	La répartition de l'investissement peut varier comme suit : - de 0 à 70 % en actions - de 30 à 100 % en produits de taux	La répartition de l'investissement peut varier comme suit : - de 40 à 100 % en actions - de 0 à 60 % en produits de taux

* pour optimiser la fiscalité assurance vie, il est conseillé de maintenir son placement au minimum 8 ans, sous réserve de modifications dans la loi de Finances 2018 (également dans le cadre des placements en vue de préparer sa retraite).

**cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

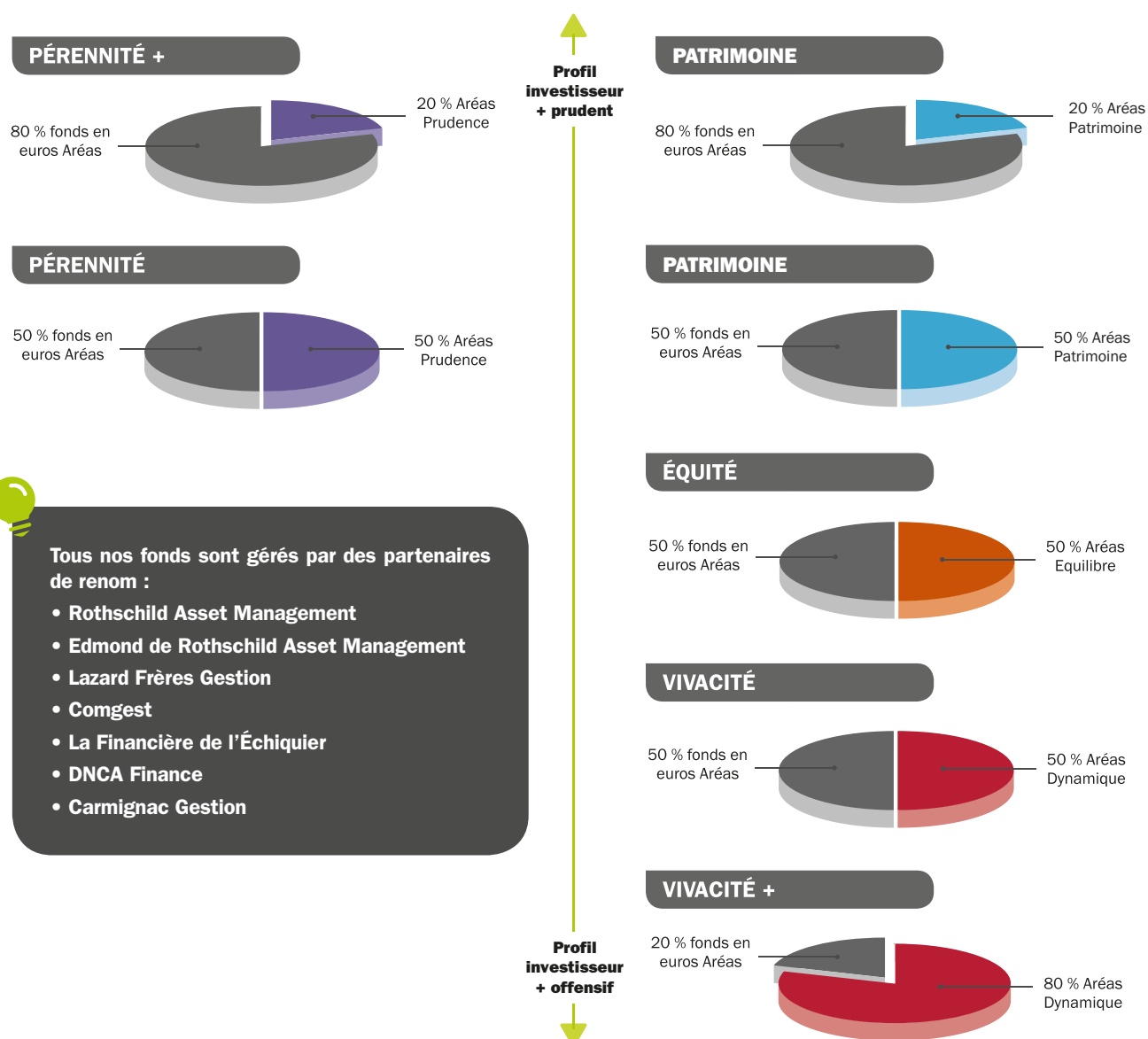
COMBINEZ LES AVANTAGES DE LA DONATION ET DE L'ASSURANCE VIE

- Donner de son vivant
- Transmettre un capital en cas décès dans un cadre fiscal avantageux et exonéré de droits de succession
- Garantir un prêt pour un achat immobilier (nantissement)
- Constituer un capital à long terme, disponible à tout moment

LA GESTION PILOTÉE

Laissez faire nos experts !

Selon votre profil, du plus prudent au plus offensif, Aréas se charge de la répartition de vos versements. Vous avez le choix entre 7 orientations d'investissement :



ARÉAS ASSURANCES, EN QUELQUES MOTS

Aréas Assurances, groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825, constitue le **7^e réseau d'agents généraux d'assurance** de France avec près de **500 points de vente**.

Nous proposons aux particuliers et aux entreprises une gamme complète de garanties d'assurance en protection des biens, en protection des personnes et en protection financière.

Nous appliquons depuis nos origines une **politique de proximité et de service auprès de nos sociétaires**. Celle-ci est portée par l'action quotidienne de **1 300 salariés, agents généraux et collaborateurs** dans toute la France.

Votre agent général est votre interlocuteur privilégié pour votre épargne, votre prévoyance et votre retraite, selon vos besoins et votre profession. Il est aussi en mesure de vous proposer un ensemble de garanties personnalisées tant pour vous et votre famille que pour protéger vos biens, qu'il s'agisse de votre automobile ou de votre habitation.

Votre agent général est un professionnel de l'assurance à votre disposition.

Rencontrez-le et faites lui part de vos attentes. Fort de son expérience, il s'attache à définir avec vous la réponse la mieux adaptée à votre situation personnelle et à vos objectifs.